



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de mutation

Question écrite n° 14588

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué expose à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie la situation des couples homosexuels mariés à l'étranger (Danemark, Pays-Bas...) qui acquièrent des immeubles en France. Il lui demande si ces personnes mariées sont en droit, en vertu du principe de non-discrimination, de bénéficier à l'occasion des transmissions à titre gratuit taxables en France du tarif entre époux ainsi que de l'abattement de 76 000 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14588

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2139